



TELLIN

Bulletin Communal - bimestriel décembre 2009 - n° 124



Week-End Bois 2007



Week-End Paysage 2009 >



L'Echo de nos Clochers

www.tellin.be





Restaurant - Taverne
Traiteur

Le Campagnard

Cuisine française - Spécialités moules et gibiers en saisons - Plats à emporter - SERVICE TRAITEUR : MENUS SPECIAUX FÊTES

Godet - Grégory

Grand Rue 5 (face à l'église) - 6927 Tellin

084/36 71 84 - fax : 084/36 71 44

Ouvert de 11h à 22h30

Fermé jeudi hors saison sauf férié

VOUS CHERCHEZ UNE AIDE MENAGERE ?



ETSHL
Agence locale pour l'emploi asbl
Entreprise Titres-Services
de la Haute Lesse

7,50€ de l'heure
et 5,25€ après déduction fiscale.

Vous ne désirez que 2 heures tous les quinze jours ? Chez nous c'est possible !

Ce service comprend : nettoyage de votre maison – le repassage à votre domicile
le transport des personnes
les courses ménagères.

TELLIN : 084/36 73 47 Mme Vanacker
0473/20 17 15 Melle Brilot



Les Jardins du Linçon

Entretiens & Aménagements
d'Espaces Verts
Broderie et vente de vêtements

Tél : 084/36 71 37 - GSM : 0475/36 84 49

Rue Maréchal Foch, 57 - 6927 Grupont

lesjardinsdulincon@skynet.be

S'tétic



Esthéticienne
Pédicure médicale
Solarium

SUR RENDEZ-VOUS

0473 61 31 52

084 36 65 06

Sylvia JACQUES
rue du Point d'Arret, 7
6953 LESTERNY



David Demoulin

Tél./Fax: 084/31.59.19

GSM: 0476/61.83.97

Rue de Rochefort, 58 6927 Tellin

david.demoulin@skynet.be

Demoulin

Ferronnerie d'art - Travaux métalliques

CENTRE ESSO ARDENNES

WARIN

STATION SERVICE • ESSENCE • PETROLE • MAZOUT • HUILE • GAZ • CITERNES



Ets WARIN

Graide (station) **061/511026**

****SERVICE-QUALITE-QUANTITE****

*MAZOUT QUALITE ESSO

*MAZOUT HIVER -20°

*ESSO Mobil LUBRIFIANTS



*PAIEMENTS ECHELONNES

Répartissez votre budget
chauffage sur 12 mois
SANS FRAIS NI INTERETS

*RAVITAILLEMENT
AUTOMATIQUE

VOTRE EXPERT CHALEUR



DELVENNE Frères

Tailleur de pierre - Marbrier

Pierres - marbres - granits
pour le bâtiment - caveaux, monuments

Rue de bouges 49

6927 RESTEIGNE

Tel : 084/38.84.00

www.marbreriedelvenne.be

Le Mot du Bourgmestre



Administration.

Editorial

Mot de la 1^{ère} Echevine

Echos de la majorité

L'Eco-Mobile

2010 : collecte des encombrants

Bibliothèque et bibliobus

« Du Basket à Tellin »

Avis à la population

Espace Public Numérique

Quoi de neuf sous les travaux ?

C.P.A.S

Recrutement d'accueillantes

Environnement

Assainissement autonome

Donnez une seconde vie

à vos vêtements.

Police

Emondage

Encodage des alarmes

Jeunesse – Extra-scolaire

Vacances 2009

Activités Capucine

Activités du mercredi

Cours d'art plastiques

Stage de photographie numérique

Tourisme - Culture

Wallonie – Weeks-ends bienvenue

Agenda

Marché de Noël

Confrérie de la Djaye

Noël au théâtre

Quand les caves nous racontent

Divers

Iles de Paix

Fondation Damien

Au jour de la rédaction, je vais essayer de refaire surface après deux absences rapprochées depuis le 27 juillet dernier. J'espère que ce qui m'attend encore dans le domaine de la santé sera de courte durée mais efficace !

Au moment de la parution du présent bulletin, certains changements auront été réalisés au niveau des mandataires communaux.

En effet, conformément à l'accord électoral passé le jour des dernières élections communales, Françoise Boevé-Anciaux et Gérard Liégeois quitteront le Collège communal et seront respectivement remplacés par Yves Degeye et Thierry Martin.

En janvier, Marylène Volvert quittera également le Collège Communal et la Présidence du CPAS pour être remplacée par Carole Bodson.

Un tout grand remerciement à celles et ceux qui nous quittent pour les services prestés au niveau communal. Ce ne fut pas toujours facile. Comme disent certains, dont moi-même, il faut vivre la vie communale de l'intérieur pour se rendre compte des difficultés.

Mot de la 1^{ère} Echevine

Trois années se sont écoulées depuis ma nomination. Grâce à vos suffrages, j'ai eu la chance d'être la 1^{ère} échevine mais aussi l'échevine de l'enseignement, de la culture, de la santé, du sport. J'ai participé à l'avenir du tourisme et de l'environnement.

Au cours de cette année 2009, j'ai occupé pendant quelques semaines le poste de bourgmestre faisant fonction. Ce fut très riche d'expériences et de satisfactions. Malheureusement, les accords électoraux de 2006 sont là même s'ils ne me satisfaisaient pas et seront respectés, j'en fais une affaire d'honneur.

Pour ce qui est des petits nouveaux, il est essentiel que ceux-ci soient persuadés de l'importance de la gestion communale dans son entièreté. Il n'est donc pas question, et j'y veillerai, que l'on vienne gérer avec des idées de privilégier l'un ou l'autre village en particulier par rapport à TOUTE l'entité tellinoise. Je ne veux en aucun cas que l'un ou l'autre fasse passer des intérêts personnels ou d'esprit de clocher avant le bien-être de tous les habitants de l'entité.

DIVERS

J'ai dit ci-dessus ce que j'avais à dire après mon absence. Mes collègues du Collège Communal et les responsables de l'Administration auront à cœur de vous faire part de la vie communale ces derniers temps.

**Bien à vous
et ... Joyeux Noël
...Bonne fin d'année
...Meilleurs vœux 2010
pour vous et vos familles.**

Guy Jeanjot
Bourgmestre

Je redeviens conseillère communale pendant trois ans. Néanmoins, je continuerai à travailler activement pour la commune en gardant certains postes d'administrateur.

Je suis motivée, dès lors, et resterai motivée pour la prochaine échéance électorale.

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée et que vous continuerez à me témoigner encore.

Françoise Boevé-Anciaux.

Echos de la majorité

Quelques nouvelles en bref des derniers conseils communaux.

Lors de la séance publique du 30 septembre 2009, le conseil communal unanime a approuvé la participation de la commune de Tellin à la recapitalisation du HOLDING COMMUNAL (ancien Crédit Communal) pour un montant de 50.000,00€ maximum; un dividende annuel de 13% est garanti sur ce montant. C'est une opération de sauvetage du Holding Communal suite à la crise financière de 2008. Signalons que chaque année la commune touche des divi-

dendes substantielles de sa participation au capital du Holding Communal

D'autre part, les conseillers ont approuvés les subventions suivantes :

- Maison de la Culture Famenne-Ardenne – Projets culturels Haute-Lesse (2.907,76€)
- Maison de la Culture Famenne-Ardenne – Subvention ordinaire (1.696,10€)
- Maison du Tourisme du Pays de la Haute-Lesse (19.591,00€)

Cette dernière subvention n'a pas fait l'unanimité et a été votée par 5 voix

pour et 5 abstentions (MM DULON, HOSCHEIT, VOLVERT, MARTIN et DEGEYE).

Enfin, les conseillers ont ratifié les cahiers des charges relatifs aux deux premiers lots des travaux d'aménagement de « l'Étang des moines », à savoir la création d'un canal de dérivation (47.205,13€) et le curage de l'étang (52.635,00€).

Ces travaux sont subsidiés à 100% par la Région Wallonne. Rappelons que la Région Wallonne accorde des subsides à projets bien précis, et qu'il n'est pas autorisé de les affecter à autre chose.

Taxes	2009	2010	% augmentation
Précompte Immobilier	2600	2600	0,00%
IPP	8%	8%	0,00%
CAMPING			
Tente	50,00€	50,00€	0,00%
Caravane	70,00€	70,00€	0,00%
Caravane résidentielle (max. 30M²)	85,00€	85,00€	0,00%
Caravane résidentielle (+ 30 m²)	100,00€	100,00€	0,00%
SEJOURS			
Lit d'une personne	40,00€	80,00€	100,00%
Lit de deux personnes	80,00€	150,00€	87,50%
Chambre d'hôtel	90,00€	150,00€	66,67%
INA (Imprimés non adressés)			
Jusqu'à 10g	0,011€	0,011€	0,00%
Jusqu'à 40g	0,030€	0,030€	0,00%
Jusqu'à 225g	0,045 €	0,045€	0,00%
Au-delà de 225g	0,080€	0,080€	0,00%
IMMEUBLES INOCCUPES	30€/m courant	32€/m courant	
SECONDES RESIDENCES	433,00€	600,00€	38,57%
PYLONES GSM	2 500,00€	2 500,00€	0,00%
EGOUTS	0,00€	0,00€	
INHUMATION	141,00€	300,00€	112,77%
EXHUMATION	250,00€	250,00€	0,00%
DOCUMENTS ADM. URBANISME	44,00€	44,00€	0,00%
COPIES	0,02€	0,02€	0,00%
	0,10€	0,10€	0,00%
AMENAGEMENT TERRITOIRE	inchangé	inchangé	
Eau			
Redevance	66,85€	68,00€	1,72%
1 à 30 m³	0,88€	0,95€	7,95%
> 30 m³	1,76€	1,90€	7,95%
CVA/m³	1,06€	(inconnu à ce jour)	
Fond social/m³	0,0125€	0,0125€	0,00%
IMMONDICES			
Isolé	67,00€	90,00€	34,33%
Ménage	103,00€	140,00€	35,92%

Lors du conseil du 10 novembre 2009, les conseillers ont approuvé la modification du budget communal, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. A l'ordinaire (recettes et dépenses courantes de l'année), le résultat se solde par un boni de 17.665,73€. Le fait marquant de cette modification budgétaire concerne les ventes de bois qui sont en net recul (-150.000,00€). A l'extraordinaire (recettes et dépenses d'investissement), le résultat est à l'équilibre (+6,2€). Initialement, lors de la conception du budget 2009, un transfert de 260.000,00€ du service ordinaire vers le service extraordinaire permettait d'équilibrer ce dernier. Les ventes de bois en net recul nous ont obligées à ramener ce transfert à 130.000,00€; le service extraordinaire a été équilibré en postposant certains investissements qu'il n'était plus possible matériellement de réaliser en 2009. On constate à nouveau que les possibilités financières de notre commune sont très dépendantes du résultat des ventes de bois.

Les conseillers ont également arrêté à l'unanimité les différents règlements sur les taxes et redevances pour l'année 2010, que vous pouvez trouver sous forme de résumé dans le tableau ci-contre.

Administration

La principale augmentation concerne la taxe déchets (immondices) : nous sommes tenus légalement d'équilibrer le service à 85%, sous peine de suppression de subsides et de ne pouvoir appliquer la taxe déchets, soit un manque à gagner de l'ordre de 163.000€ (année 2008).

Concernant les taxes et redevances, différentes exemptions existent qu'il n'est pas possible de détailler en quelques lignes. N'hésitez pas à contacter l'administration communale ou un mandataire pour des détails complémentaires. La taxe égouts est à nouveau supprimée en 2010.

D'autre part, différents subsides et cotisations ont également été approuvés par le conseil. Citons les principaux : AMU (Aide Médiale Urgente) Vivalia

(12.794,01€), déficit Val des Séniors (6.448,78€), AIS (Agence Immobilière Sociale) Centre Ardennes (1.239,47€), AIVE (2.207,08€), IDELUX (6.135,43€) et GAL (Groupement d'Action Locale : programme Leader Plus) (6.000,0€).

Le conseil a également marqué son accord sur le cahier des charges relatif au remplacement d'un tracteur pour le service voirie (59.000,0€).

Toujours au niveau des travaux, le conseil a approuvé le cahier des charges concernant la désignation d'un auteur de projet pour la construction de deux classes supplémentaires à l'école de Bure (45.000€), ainsi que les cahiers des charges relatifs à la réfection de la toiture de la maison des jeunes à Bure (4.000€) et à la réfection de la salle paroissiale à Bure (39.347,54€). Pour cet-

te dernière, nous devons recommencer la procédure en choisissant l'adjudication publique, vu que la meilleure offre reçue précédemment dépassait d'environ 50% l'estimation.

Pour la majorité
Jean-Pierre Magnette
Échevin des finances

NB : • Le forfait immondices isolé est de 1,60 par vidange supplémentaire et de 0,12 par kg supplémentaire et comprend 20 kgs et 26 vidanges

• Le forfait ménage est de 1,60 par vidange supplémentaire et de 0,12 kg supplémentaire et comprend 65 kg et 26 vidanges.

L'ECO-MOBILE » - Planning de passage 2010

Le jour convenu, le camion se rend à votre domicile et enlève les déchets ménagers recyclables du seul ménage, préalablement triés et déposés en quantité raisonnable. Il s'agit des déchets qui doivent être évacués vers le parc à conteneurs et qui ne peuvent pas être déposés dans votre duo-bac, à savoir : bouteilles en verre, pvc, récipients pour produits d'entretien et huiles ménagères, tétra briks, boîtes de conserves et cannettes, sacs en plastiques, aérosol, ampoules et tubes au néon, piles.

LES 1^{er} et 3^{ème} JEUDIS DU MOIS -

**Vos réservations doivent parvenir le mercredi avant midi auprès de Mariane REMACLE
au Tél. : 084/37.42.86**

**SERVICE DONT la participation financière est fixée à : 3€
PAR PASSAGE dus dès la réservation et payable le jour du ramassage entre les mains de notre délégué.**

Vous trouverez ci-après, le planning 2010 de passage de l'Eco-Mobile

- 07 janvier et 21 janvier ;
- 04 février et 18 février ;
- 04 mars et 18 mars ;
- 01^{er} avril et 15 avril ;

- 06 mai et 20 mai ;
- 03 juin et 17 juin ;
- 01^{er} juillet et 15 juillet 2009 ;
- 05 août et 19 août 2009 ;
- 07 octobre et 21 octobre 2009 ;
- 04 novembre et 18 novembre 2009 ;
- 02 décembre et 16 décembre 2009.

Ramassage Papiers-Carton

Planning de passage 2010

Vendredi 22 janvier –
Vendredi 26 mars
Vendredi 28 mai
Vendredi 30 juillet
Vendredi 24 septembre
Vendredi 26 novembre

Nous vous rappelons également que le ramassage des immondices se fait tous les mercredis

2010 : collecte des encombrants sur INSCRIPTION

A partir de janvier 2010, les collectes en porte-à-porte des encombrants se feront uniquement sur inscription. Objectif : rationaliser le coût de la collecte et le circuit du camion pour réduire son impact environnemental (réduction des émissions de CO₂).

Mais au lieu de jeter directement certains objets aux encombrants, pensez d'abord au réemploi. Si ce n'est pas possible, apportez-les au parc à conteneurs : 26 filières de recyclage y sont organisées. En dernier recours, inscrivez-vous à la collecte des encombrants, laquelle débutera en 2010 et se fera uniquement sur inscription.

1. Privilégiez le réemploi

Pour prolonger la durée de vie de vos objets, pensez à réparer, réutiliser, donner, échanger ou même revendre. Pour vos achats, privilégiez les produits de qualité qui se conservent bien plus longtemps. Et pourquoi ne pas envisager la seconde main ou l'emprunt ?

A la recherche d'idées sympas ou d'adresses près de chez vous ? Demandez le guide pratique «Le réemploi, c'est pour moi !» au parc à conteneurs ou téléchargez-le sur www.idelux-ave.be.



2. Fréquentez le parc à conteneurs

Triez vos déchets et apportez-les au parc à conteneurs, 26 filières y sont organisées :

- le bois, valorisé par cogénération, produira chaleur et électricité chez Recybois à Virton ;
- le métal, recyclé chez Recylux à Aubange ;
- les déchets électroniques, démantelés et recyclés ;
- les tuyaux PVC, recyclés en tuyaux multi-couches ;
- les pots de fleurs en plastique, recyclés en pot de fleurs ;
- la frigolite, valorisée comme isolant thermique ;
- les pneus, valorisés comme combustibles dans les cimenteries ;
- ...

Pour les encombrants non valorisables, un conteneur de 30 m³ est à votre disposition. Son contenu sera valorisé sous forme de combustibles de substitution.

3. Inscrivez-vous à la collecte en porte-à-porte



Pour les encombrants non valorisables que vous n'auriez pas su amener au parc à conteneurs, Idelux organise des collectes en porte-à-porte plusieurs fois par an. A partir de 2010, pour éviter au camion de collecte de circuler inutilement devant chaque habitation, la collecte se fera uniquement sur inscription.

Deux semaines avant la collecte et au plus tard une semaine avant :

- par téléphone au 084 / 37.42.86
- par fax au 084 / 36.70.60
- par email mariane.remacle@tellin.be

en précisant vos prénom, nom et adresse.

Vous trouverez ci-après les collectes d'encombrants à la demande

04 février : début des inscriptions auprès de Mme Remacle

11 février : fin des inscriptions

18 février : collecte des encombrants

12 août : début des inscriptions auprès de Mme Remacle

19 août : fin des inscriptions

26 août : collecte des encombrants

4. Un encombrant, c'est quoi ?

Acceptés à la collecte en porte-à-porte	Refusés à la collecte en porte-à-porte
- vieux matelas, fauteuils...	- «tous les déchets ménagers»
- balatums, moquettes, tapis...	- métaux
- papiers peints...	- bois
- mobilier en plastique (tables, chaises...)	- papiers et cartons
- plaques d'isolation et de gyproc®	- verre
- laine de verre	- bouteilles en plastique
- miroirs	- déchets de démolition
- gros objets en plastique (seaux, jeux d'enfants)...	- déchets liquides
- ...	- déchets de jardins (branchages, sapins de Noël, ...)
	- pneus
	- déchets dangereux et toxiques
	- plastiques agricoles et ficelles
	- appareils électriques
	- déchets explosifs

5. Le devenir des encombrants

Jusqu'à fin 2009, les encombrants étaient éliminés en Centre d'enfouissement technique (CET). Dans un objectif de valorisation maximale, les encombrants collectés en porte-à-porte et au parc à conteneurs seront dès janvier 2010 transformés en combustibles de substitution pour être valorisés énergétiquement.

Administration



*La Bibliothèque communale de Tellin vous accueille
le jeudi de 16 à 18 heures.*

*Au rez-de-chaussée de la maison communale, disposant d'un parking
aisé à proximité, la bibliothèque de Tellin vous propose ses
nouvelles acquisitions en provenance de la bibliothèque centrale de Marche.*

La Bibliothèque de Tellin sera fermée les jeudis 24 et 30 décembre 2009.

BIBLIOBUS – CHANGEMENT DE STATIONNEMENT

*A partir de janvier 2010, l'arrêt du bibliobus à Tellin sera supprimé
et sera remplacé par un arrêt sur le parking de la salle des fêtes
de Resteigne, le 4ème mardi du mois de 15h à 16h.*

SPORT

!!! DU BASKET A TELLIN !!!

**Suite à l'annonce parue dans le 'toutes boites' du centre sportif, quelques personnes
ont donné réponse afin de mettre sur pieds un club loisir, voir officiel, de basket.**

Cependant, pour que ce projet puisse aboutir, nous avons encore besoin de vous.

**Si vous êtes intéressés pour faire partie de ce défi,
que ce soit en tant que joueur, entraîneur ou membre du comité,
veuillez vous faire connaître au plus vite en téléphonant au 0498/709587 (Fabien Bodson).**

AVIS A LA POPULATION

**Les matières à traiter par les Administrations Communales étant de plus en plus pointues,
nos services ont besoin d'un maximum de concentration afin de vous rendre un service correct et efficace.**

Nous vous demandons de respecter les heures d'ouverture de l'Administration.

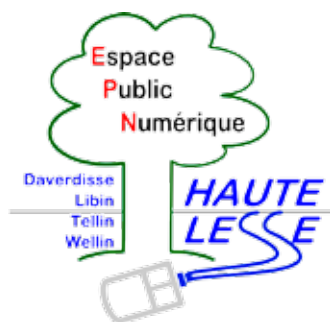
Tous les matins de 8 h 00 à 12 h 00

Les mercredi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00.

**De plus, afin de permettre aux employés communaux de travailler sans être interrompus,
le Collège Communal a décidé que nos bureaux ne seront pas accessibles
par téléphone en dehors des heures d'ouverture.**

**En cas d'extrême urgence, vous pouvez joindre la secrétaire communale
au 0495/20.25.10 et l'agent technique au 0495/20.25.06 pour tous problèmes techniques.**

**Merci de votre compréhension,
Mme Annick LAMOTTE, Secrétaire Communale**



ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE



Formation & Accès Libre

L'Espace Public Numérique propose chaque mois plusieurs formations en informatique, à des prix très abordables.

L'EPN offre aussi à chacun la possibilité d'utiliser le matériel (ordinateurs, scanner, imprimante couleur, ...) et un accès à Internet pendant les périodes d'accès libre (1 € / h ou 0,5 € / h pour les - de 18 ans).

Programme

- Mercredi 16 décembre, de 18h30 à 21h30 : Initiation au Montage Vidéo. Composez votre film à partir de prises de vues. Rajouter des titres, des effets et du son à vos vidéos. Le logiciel de montage permet également la création de diaporamas de photos avec musique et effets de transition. Coût : 5 euros.
- L'EPN sera fermé au public du 21 décembre au 4 janvier inclus (congés + réservation du local pour des stages).
- Prévisions pour janvier / février 2010 : ABC de l'informatique, Retouche Photos, Gestion de fichiers, ... A l'heure d'imprimer cet article, le programme des formations et l'horaire des accès libres pour janvier et les mois suivants ne sont pas encore définitivement fixés. Contactez-nous pour plus d'information.

L'écho de nos claviers

Préparez les fêtes de fin d'année avec votre ordinateur...

Décorations de Noël - Connaissez-vous l'origami, cet art ancestral du pliage papier ? Internet fourmille de modèles de pliage des plus simples au plus complexes. Découvrez plein d'idées sur le thème de Noël sur : www.origami-club.com/en/xmas/index.htm. Le site est en anglais, mais les diagrammes et les illustrations animées vous aideront à réaliser de très jolis pliages pour décorez vos sapins ou vos tables.

Carte de vœux virtuelles - De nombreux sites internet proposent la réalisation de cartes de vœux animées ou non que l'on peut personnaliser et envoyer par e-mail. Découvrez-en sur www.cardfunk.com/fr/ ou www.cybercartes.com

Impressions créatives - Les principaux fabricants d'imprimantes proposent chacun des projets créatifs : cartes de vœux, calendrier de l'Avent, origami, scrapbooking. Des tas d'idées à piquer sur www.canon.fr/creativepark/ ou www.photo.epson.fr/creative/creative_hub.htm.

Pierre Lardinois
Espace Public Numérique
de la Haute-Lesse



DES NOUVELLES DU CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS

Nous n'avons pas encore les résultats de l'enquête réalisée durant l'été. Vu le nombre conséquent de réponses (157), le dépouillement prend un peu plus de temps que prévu. Nous espérons vous communiquer les premiers résultats dans le prochain périodique communal.

Date à retenir – Carrefour des Générations les 24 et 25 avril 2010

Le collège communal a décidé de participer à l'opération « Carrefours des Générations 2010 » lancée pour la 1ère fois en avril dernier par la Fondation

Roi Baudouin. Cet événement tente de mettre en évidence les relations intergénérationnelles existantes sur le territoire communal ou d'en créer de nouvelles qui seront durables.

« Le pari intergénérationnel, c'est encourager des relations réciproques et durables entre les générations, où chacun y tire un avantage, en stimulant les petites solidarités quotidiennes qui recréent du lien au plan local, dans les quartiers, dans la vie associative. » extrait de la brochure Carrefours des Générations 24 et 25 avril 2010.

D'ores et déjà, si vous êtes intéressé de participer de quelque façon que ce soit

à cet événement, vous pouvez prendre contact avec :

Isabelle DORY – Coordinatrice du plan de cohésion sociale : 084/36.66.85

Françoise VANLAERE – Coordinatrice de l'Extra scolaire : 084/38.76.14

Françoise WATHELET – Présidente du Conseil Consultatif des aînés : 084/366705

Jean-Pierre MAGNETTE – Echevin des Affaires sociales – 084/367038

Nathalie VINCENT – Coordinatrice du Conseil Consultatif des aînés : 084/36.61.36

■ Quoi de neuf sous les travaux ?

La fin de l'année approche à grands pas et par la même la fin de plusieurs chantiers. D'autres verront le jour avec l'année nouvelle.

TRAVAUX EN VOIE D'ACHÈVEMENT :

Ecole de Resteigne

Les travaux de finition avancent bien et le planning estimé est toujours respecté. Le but étant toujours de pouvoir occuper la nouvelle école dès janvier. Nous espérons que la période hivernale qui s'annonce ne va pas mettre un frein aux travaux et que tout sera opérationnel comme prévu.



Plan MERCURE – entretien de voirie à Bure.

Les travaux sont pratiquement terminés. Seul le revêtement hydrocarboné doit



encore être posé ainsi que les marquages rue de Lesterny. Ces travaux doivent être entièrement terminés pour la fin novembre.

DISTRIBUTION D'EAU

Le remplacement de la conduite de distribution d'eau ainsi que des raccords en plomb rue du Thioray à Resteigne sont pratiquement terminés eux aussi.

TRAVAUX EN VOIE DE COMMENCEMENT :

Les travaux de rénovation du site du Pachy sont commencés. Ces travaux ne concernent que la phase 1 – Réalisation du gros œuvre fermé. La phase 2 est en voie d'approbation pour la subvention. Ceux-ci permettront enfin d'avoir une structure d'accueil digne de ce nom pour le Musée et l'Office de tourisme.

L'entreprise DAMILOT de Resteigne est chargée de la réalisation de la phase 1.

TRAVAUX FUTURS

Bonne nouvelle, le futur atelier communal devrait voir le jour dès le printemps. L'adjudication a été réalisée et c'est l'entreprise LOUWET S.A. de Fexhe-le haut-Clocher qui a été déclarée adjudicataire.

Nous n'attendons plus que l'avis de la Région Wallonne et la promesse définitive de subvention pour lancer le début des travaux.

AVIS :

Cette année, nos services procéderont au relevé des compteurs d'eau dans la section de Resteigne.

Pour les autres sections, une carte réponse sera distribuée.

Nous vous demandons d'ores et déjà de leur réserver un bon accueil et leurs permettre de réaliser ce contrôle dans les meilleures conditions en leur permettant un accès facile au compteur (accès dégagé, trappe de visite non encombrée, etc....).

PETIT Pascal
Agent Technique en chef,

■ Environnement

Information sur l'assainissement autonome en zones prioritaires

La législation européenne, établissant un cadre pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau, prévoit l'obligation pour décembre 2015 d'atteindre un bon état qualitatif des masses d'eau (Directive 2000/60/CE).

Afin d'atteindre cet objectif, le Gouvernement Wallon a procédé à une révision de la législation relative à l'assainissement autonome.

Ainsi, l'échéance de mise en conformité de toutes les habitations existantes en zone d'assainissement autonome, initialement fixée au 31/12/2009 a été supprimée. La priorité est maintenant donnée aux habitations existantes situées dans des zones dites « prioritaires », telles que zones de protection de captage, eaux de baignade, cours d'eau menacés, protection de la moule perlière, ..., et sur lesquelles les eaux usées reje-

tées ont une incidence environnementale.

Dans notre commune sont repris en zone prioritaires : le camping Parc La Clusure, les rues de la Grotte, du Couvent, du Tombois et le chemin de la Nanry à Resteigne.

Les habitations concernées feront donc l'objet d'une étude afin de connaître

la situation existante de la collecte, du traitement et de l'évacuation des eaux usées et pluviales, et préciser le traitement adéquat à mettre en œuvre, au regard des objectifs de qualité à atteindre. A l'issue de ces études, chaque particulier concerné sera informé de ses obligations et du délai de mise en conformité.

Ces études seront réalisées par l'AIVE, Association Intercommunale pour la Va-

lorisation de l'Eau, qui est l'organisme d'assainissement agréé pour la province de Luxembourg.

Aussi, afin de déterminer la meilleure solution d'assainissement pour ces villages, il est nécessaire de connaître la situation des habitations existantes du point de vue de la collecte, du traitement et de l'évacuation de leurs eaux usées et pluviales.

Les propriétaires des immeubles concernés recevront donc prochainement un questionnaire relatif à la situation des eaux usées de leur immeuble.

Nous vous invitons donc à répondre positivement à cette demande d'information qui s'inscrit dans une démarche citoyenne pour la protection de votre environnement.

Donnez une seconde vie à vos vêtements !

Vos armoires débordent de vêtements que vous ne portez plus ? C'est le moment de faire le tri et de leur offrir une seconde vie.

Des vêtements trop petits, trop larges ou simplement plus à votre goût encombrant votre garde-robe. Déposez-les dans une des bulles à textile Terre. Vous ferez ainsi un geste triplement positif :

- environnemental : la réutilisation des vêtements est une manière de lutter contre le gaspillage et l'accumulation des déchets ;

- social : la récupération des textiles offre une insertion par le travail à des personnes peu qualifiées. Les magasins Terre permettent également à tout un chacun d'acheter des vêtements de qua-

lité à petit prix ;

- solidaire : Terre soutient des projets de développement dans les pays du Sud.

Pour un don efficace, il vous suffit de veiller à la propreté des vêtements (n'oubliez pas qu'ils seront portés par d'autres personnes). Emballez vos vêtements dans un sac en plastique et portez-les à la bulle à textile. Vous pouvez également déposer de la maroquinerie, des chaussures liées par paire, de la lingerie et du linge de maison.

Par contre, il n'existe aucune possibilité de recyclage pour les vêtements déchirés, sales, mouillés, les déchets de couture, les chaussures dépareillées, les bottes en plastique, les coussins, les édredons, les chiffons et autres déchets.

Jetiez-les comme vos déchets ménagers.

Votre commune compte plusieurs bulles à vêtements ; pour localiser la bulle la plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.terre.be.

**Plus d'infos sur le projet Terre ?
Tél : 04 240 58 58 - www.terre.be**



■ POLICE

ÉMONDAGE DES PLANTATIONS SE TROUVANT SUR LES PROPRIÉTÉS, EN BORDURE DE VOIRIE

Le règlement coordonné de police de la zone Semois & Lesse aborde la problématique de l'émondage des plantations, dans le titre 2, chapitre V, articles 24 et 25.

Il est stipulé ceci :

Article 24 :

« Sans préjudice du prescrit du règlement provincial sur la voirie vicinale qui

impose l'élagage des arbres et des haies de manière à ne pas empiéter sur la voie publique et des prescriptions particulières des lotissements, tout occupant d'une propriété est tenu de veiller à ce que les plantations sur celle-ci soient émondées de façon telle qu'aucune branche :

- ne fasse saillie sur la voie carrossable, à moins de 4,5 mètres au-dessus du sol ;

- ne fasse saillie sur l'accotement ou le trottoir, à moins de 2,5 mètres au dessus du sol ;

- ne puisse d'aucune manière masquer la signalisation routière quelle que soit la hauteur ;

- ne nuise à la visibilité nécessaire pour la circulation routière, spécialement aux croisements et jonctions de voirie.

La hauteur des haies plantées le long

des voiries publiques ne pourra excéder 1,50 mètre.

Il est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'administration communale en vue d'assurer l'amélioration de la sûreté, de la salubrité ou de la commodité de passage dans les rues et autres voies publiques. »

Article 25 :

« L'Administration communale se réserve le droit de pallier la carence des contrevenants, soit en faisant débarrasser la voie publique, soit en prenant toutes les mesures adéquates de signalisation ou autres, relativement à la sûreté

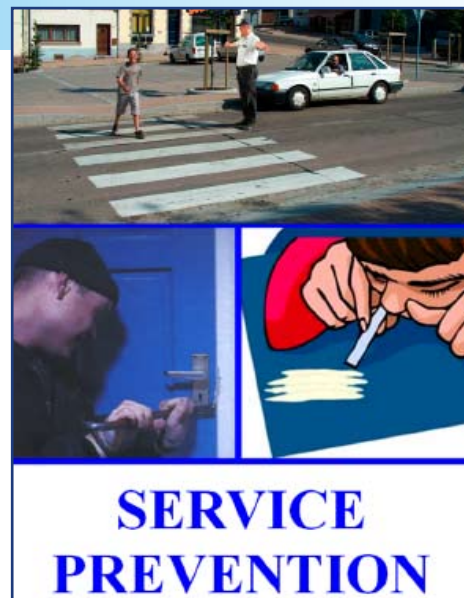
ou à la commodité du passage, aux frais des contrevenants. »

Remarque importante :

La taille des haies doit se faire chaque année, c'est pour cette raison qu'il est souhaitable de procéder à cette taille de façon régulière et en tout cas avant le 1er mars de chaque année.

L'émondage des arbres doit se faire quant à lui tous les 3 ans.

L'agent de proximité veillera comme chaque année à ce que l'émondage soit fait comme stipulé dans le règlement coordonné de police.



LE SERVICE PREVENTION DE LA ZONE DE POLICE SEMOIS ET LESSE VOUS INFORME ET VOUS CONSEILLE

Il faut enregistrer son alarme

A partir du 1^{er} septembre, quiconque possède un système d'alarme anti-intrusion sera tenu de le faire enregistrer via le site www.policeonweb.be et ce, avant le 1^{er} mars 2010.

Les personnes raccordées à une centrale d'alarme n'auront rien à faire, celle-ci se chargeant de l'enregistrement pour leurs clients. L'enregistrement se fera uniquement par le biais du site repris ci-dessus.

Afin de faciliter la tâche des personnes qui n'auraient pas de Pc ni internet, ou qui éprouvent de difficultés à l'encodage, nous vous communiquons les endroits où vous pouvez vous rendre afin d'encoder votre alarme :

- Au bureau de police de Saint-Hubert, Avenue Nestor Martin
- Au bureau de police de Tellin, rue Saint-Roch
- Au bureau de police de Bouillon, Allée de la Paroisse
- Au bureau de police de Bertrix, rue Dr Lifrange, Service Prévention

- L'espace public numérique de Saint-Hubert, Place du Fays
- L'espace public numérique de Haut-Fays, dans les locaux du CPAS
- L'espace public numérique de Wellin, à côté de la bibliothèque communale, dans le local extrascolaire, Ancien Chemin de Halma 28
- L'espace public numérique de Tellin, au hall polyvalent, rue de Rochefort 33i
- L'espace public numérique de Saint-Hubert Place du Fays
- L'espace public numérique de Libin dans les locaux de l'école communale, Ruelle des Messes

**Pour tous renseignements
vous pouvez contacter le responsable
du Service Prévention
au numéro suivant :**

0498/882361

Accueil extrascolaire - Commune de Tellin



ACTIVITÉS CAPUCINE

Ouverture
de la Capucine :

Les 21-22 - 23 - 28 - 29 - 30 - décembre de 8h à 17h30.

Programme :

Activités créatives, jeux, cuisine, décoration, promenade,...

Horaire des activités : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter l'horaire des activités.

PAF : 7€ par jour pour le premier enfant, 6€ pour le deuxième enfant et 5€ pour les suivants à verser sur le compte avant les activités.

N° Compte CPAS : 091-0010054-92
communication:

8352-161-48 Noël+nom de l'enfant.

L'inscription aux activités est obligatoire et se fait par téléphone 084/387614 ou 084/366662 pour le 15 décembre.

ACTIVITÉS DU MERCREDI

Voici les nouvelles dates des prochains ateliers.

Trois ateliers seront mis en place le mercredi après-midi pour les enfants des classes primaires.

L'inscription est obligatoire pour toutes les dates données.

Atelier cuisine :

Dates : 1-2-3 primaire

- mercredi 13 janvier

- mercredi 10 février

- mercredi 10 mars



Dates: 4-5-6 primaire:

- mercredi 27 janvier

- mercredi 24 février

- mercredi 24 mars

Participation pour les 3 ateliers : 7€50.

Atelier nature :

rendez-vous

à la Capucine

Dates :

- mercredi 6 janvier

- mercredi 3 février

- mercredi 3 mars

Participation pour les 3 ateliers : 7€50.



Atelier jeux:

Dates :

- mercredi 20 janvier

- mercredi 17 mars

Participation pour les 2 ateliers : 5€.

Inscription par téléphone exclusivement
084/38.76.14

Nombre de participants limités
pour chaque atelier.

Pour tous renseignements :

Françoise Vanlaere 084/38.76.14

Payement le premier jour de l'atelier.



COURS D'ART PLASTIQUE :

Tu aimes le dessin, l'art, la peinture, le modelage et tu as envie de créer d'apprendre à dessiner, te perfectionner alors voilà ce qu'il te faut.

QUAND ?

A partir du 6 janvier, chaque mercredi de 13 heures 30 à 15 heures. (Pas de cours pendant les congés scolaires)

LIEU :

Maison du village 27 rue grande à Tellin.

PROGRAMME :

Tu vas explorer ta créativité, tester et expérimenter différentes techniques, du dessin à la sculpture en papier-mâché,

des doigts aux pinceaux, de la récupération aux éléments naturels, le tout en découvrant ce que les grands artistes ont créé avant toi (avec les mêmes outils).

POUR QUI ?

Pour les enfants des classes primaires.

PAR QUI ?

Cet atelier est animé par Emilie Capelle animatrice à la maison de la culture de Marche en Famenne.

INSCRIPTION :

Inscription obligatoire uniquement par téléphone au 084/387614.

PARTICIPATION FINANCIERE :

30€ (de janvier à fin mars) à verser sur le compte du CPAS :

091-0010054-92 (après confirmation de l'inscription par téléphone).

En communication: 8352/161-04 - cours A.P. + Nom de l'enfant

MATERIEL NECESSAIRE A SE PROCURER :

-crayons ordinaires

-une pochette de crayons de couleurs

-gomme

-taille crayons

-un bloc de dessin A3, A4

-un pot de colle

-ciseaux

Une collaboration entre l'accueil extrascolaire de Tellin et la Maison de la Culture Famenne-Ardenne



Stage ados à Tellin

Du 21 au 23 décembre 2009 de 9 à 16 h
STAGE DE PHOTOGRAPHIE NUMERIQUE

«Inities-toi à la photographie numérique et crées ton calendrier avec ton propre regard sur ta région»
Tu es né entre le 01 janvier 1991 et le 31 décembre 1997 ou inscrit dans l'enseignement secondaire
Quand : du 21 au 23 décembre 2009 de 9 à 16 h
Où : au local EPN (à côté du hall omnisports) – Rue de Rochefort, 33i à Tellin

Avec qui : Anne-Catherine PIERROT, photographe professionnelle
Combien : 15 € pour les 3 jours (la participation financière ne doit pas être un frein pour que tu puisses venir à l'activité. Contactes-nous). Inscription : au 084/36.66.85 entre 8h30 et 16h (Isabelle DORY)
N'oublies pas de nous prévenir si tu n'as pas d'appareil numérique à ta disposition.

Organisation :
Plan Cohésion Sociale de la Commune de Tellin



Tourisme & Culture



Chère Tellinoise, Cher Tellinois,

Le week-end des 27 et 28 mars 2010 auront lieu deux journées d'animations entièrement consacrées à la mise en valeur des richesses de notre commune.

Cette opération porte le nom de « Wallonie, Week-ends Bienvenue » et certains d'entre vous en ont déjà certainement entendu parler.

Qu'est-ce que « Wallonie, Week-ends Bienvenue » ?

C'est un week-end festif et attractif qui veut inciter à la découverte de notre commune. Pendant deux jours, le public observera et participera à un programme d'animations exceptionnel. Des lieux seront ouverts pour emmener les visiteurs à la rencontre des beautés cachées de notre quotidien, dans les quartiers de notre commune.

Nous sommes donc à la recherche d'ambassadeurs intéressants pour ce week-end « Wallonie, Week-ends Bienvenue » dans notre commune. En ouvrant vos portes et en accueillant les participants les 27 et 28 mars prochains, vous serez l'un des maillons essentiels du succès de cette opération.

a. Qui sont les ambassadeurs ?

Toute personne prête à adhérer à la philosophie et aux objectifs de l'opération « Wallonie, Week-ends Bienvenue » en apportant bénévolement son soutien à l'opération.

L'ambassadeur est la personne qui accueille les touristes, qui les reçoit chez elle, qui ouvre sa porte. Il est le personnage clé de

l'opération « Wallonie, Week-ends Bienvenue ».

C'est autour de lui et de ses semblables que le programme va prendre corps. Plus les ambassadeurs seront nombreux, meilleure sera l'animation des journées consacrées à votre commune.

b. Qui peut devenir ambassadeur ?

- un commerçant - bijoutier, antiquaire, pâtissier, chocolatier, glacier, vendeur de cerf volant...
- un agriculteur - apiculteur, éleveur, ...
- un artisan - serrurier, ébéniste, encadreur, marbrier, imprimeur, ...
- un habitant - dont la maison, l'appartement, le jardin, la cage d'escalier, la collection de bibelots ou de tableaux, le point de vue est remarquable,...
- un artiste - peintre, musicien, chorégraphe, cinéaste, créateur de bande dessinée...
- une entreprise - carrosserie ancienne, car tonnerie, abattoir, studio d'enregistrement ou de publicité, vitrier, pépiniériste, la salle des coffres d'une banque,...
- un service public - caserne de pompiers, charroi, salle des guichets ou des mariages de maison communale, lieux de cultes, visite d'égouts,
- un lieu culturel - théâtre, cinéma, galerie d'art, centre culturel, cercle d'architecture ou de défense du patrimoine...
- un lieu de loisirs - parc, bois, golf, manège, hippodrome, étangs, château, salle de congrès ou d'exposition, plaine de jeux, club de vélo prêt à organiser un circuit de balade à bicyclette...
- ou encore d'autres - panorama du haut d'un immeuble, grands projets urbanistiques,

réalisation d'architecture, visite de chantier, coulisse techniques de bâtiments (salle des machines de la piscine), laboratoires, prisons, ambassades, high tech, ...

Bref, toute personne qui, à titre privé ou public, de par sa passion, son domicile ou sa profession peut prendre part à l'essor et l'originalité touristique de sa commune et de sa Région.

c. À quoi s'engage un ambassadeur ?

A offrir au public le partage d'un lieu, un endroit, un point de vue, un tableau, un objet, un plat, une personnalité, un spectacle... merveilleux et surtout à travers cet engagement, à communiquer aux visiteurs une image passionnante de son village, sa commune, sa ville, sa région.

Tout au long de la semaine qui précède l'opération, les médias partenaires placeront notre commune sous les feux de l'actualité et ce sera donc l'occasion idéale pour faire découvrir votre passion bien au-delà de notre territoire...

Si vous souhaitez devenir ambassadeur et faire vivre votre commune autrement le temps d'un week-end, n'hésitez pas à prendre contact (renseignements et inscriptions) au 084/36 60 07 (Anne BOTIN) ou par mail musee.tellin@skynet.be

Cette opération est organisée par la Commune de Tellin, en partenariat avec la Maison du Tourisme du Pays de la Haute-Lesse.



Marché de Noël
Ecole communale de Tellin
Le 11 décembre 2009
dès 18h00



Décorations, plaisirs de la bouche,
boissons chaudes et froides
ENEZ NOMBREUX



CONFRIERIE DE LA DJAYE

Pensez dès à présent, à vos cadeaux de fin d'année.

La Confrérie vous propose
son panier garni pour les Fêtes
(1 bouteille de liqueur de djaye,
3 cuvées du Fondateur et un pâté) :
le tout pour 30 €

Merci de bien vouloir nous faire parvenir
vos réservations
pour le 18 décembre 2009 au plus tard chez:
Denis Paquay au nr : 084/36.61.92

DATES À RETENIR :

Ramassage des sapins de Noël :
Dimanche 10 janvier 2010.
Souper Pêtêts : 6 février 2010.
Grand-feu : Vendredi 19 mars 2010 à 20h00
(plaine CAMPA)

La confrérie vous souhaite d'ores
et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année.

Noël Au Théâtre « chez nous »
Lundi 21 décembre, 15 h
Tellin : salle Concordia

L'épouvantable petite princesse
par le Théâtre Albertine / Dès 7 ans



Le roi René et sa reine
Irène se désespéraient
de n'avoir pas d'enfant.
Ils décident alors
d'interpeller l'auteur de
cette histoire...
Il leur faut un héritier !

C'est alors qu'arrive Adélaïde...
et son terrible caractère ! Un conte
piquant, joyeux, alerte, entrelardé de chants.

Réservations indispensables
dès le 9 novembre au 084/32.73.86
Prix 3 € ou 3 chèques culture

Organisateur de la manifestation : MCFA en colla-
boration avec le comité culturel de la commune de
Tellin (infos : Julie Bouchat 084/32.73.70)

« Quand les caves nous racontent »

Vous avez rendez-vous avec l'Histoire

Décembre 1944-janvier 1945, l'offensive
Von Rundstedt sévissait dans notre région.
Il y a 65 ans, c'était la « Bataille de Bure ».

Le week-end du 23 et 24 janvier 2010, des témoins
de ces événements organisent une commémoration
originale dans les caves du Collège d'Alzon, ouvertes
au public pour l'occasion. C'est dans cet endroit que
plus de 600 habitants avaient cherché refuge lors des
bombardements.

« Quand les caves nous racontent » vous fera
découvrir le vécu des habitants dans les caves
comme si vous y étiez. Vous suivrez de manière
très vivante les événements qui se sont déroulés
lors de ces trois longues semaines de combats.

Ne ratez pas cette manifestation du souvenir
les 23 et 24 janvier après-midi. Bloquez
immédiatement ces dates dans vos agendas.

Aussi, soyez attentif à la communication qui sera
faite autour de cet événement dans quelques semaines,
notamment dans votre journal communal préféré !

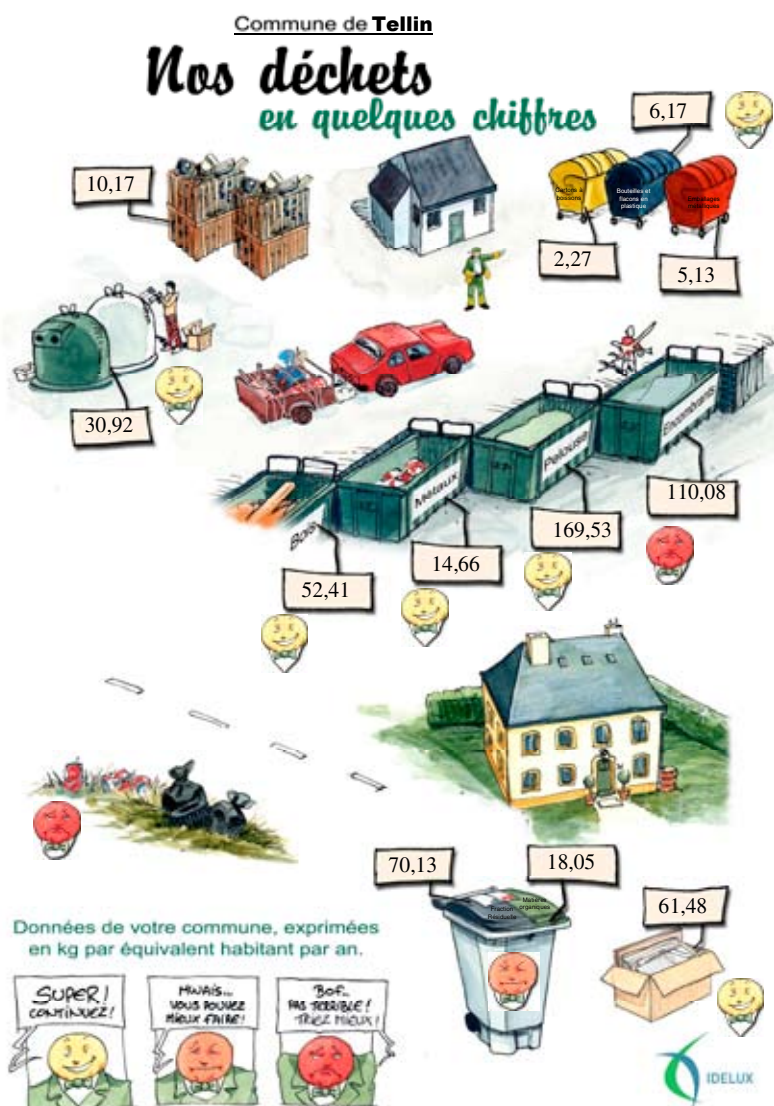
En attendant, les organisateurs recherchent :

- des vêtements et des objets de l'époque
que vous pourriez prêter
- des figurants de tous âges

Renseignements : A-M Dessaucy 084/36 65 37

Le tri des déchets en 2008 sur la commune de Tellin

Analyse des apports au parc à conteneurs, aux bulles à verre et aux collectes en porte-à-porte (papiers-cartons, matières organiques, fraction résiduelle et encombrants)



Points forts

En 2008, la production totale de déchets produit sur la commune de Tellin a diminué de 2%, mais atteint encore 753 kg par équivalent-habitant.

Près de 75% de ces déchets ont été dirigés vers une filière de recyclage ou de valorisation tandis que le solde a été déposé en Centre d'Enfouissement Technique.

Continuez ainsi !

Points faibles

En 2008, les services d'Idelux ont réalisé des contrôles qualités des duo-bacs placés en bordure de voirie les jours de collecte.

Parmi les conteneurs vérifiés, 46% présentaient d'importantes erreurs de tri et auraient pu être refusés à la vidange.

Le reste des conteneurs contrôlés étaient correctement triés.

Globalement on peut dire que la qualité du tri peut sans conteste être améliorée puisque presque un conteneur contrôlé sur deux contenait des déchets qui auraient dû être déposés au parc à conteneurs.

De plus, n'oubliez pas que les langes d'enfants doivent être déposés dans la partie avant du conteneur pour être valorisés.

Restez vigilant et persévérez dans vos efforts de tri !

Merci.

Pour préserver l'environnement, chaque geste compte... à commencer par le vôtre. **Triez vos déchets !** Encore mieux : **évit**ez d'en produire en réutilisant ou en consommant différemment.

Le saviez-vous ?

Une étude a permis de démontrer que, bien qu'étant une source non négligeable d'émission de gaz à effet de serre, la collecte et le transport des déchets dans une région telle que la nôtre ne contrebalancent pas du tout l'intérêt du recyclage (en terme d'émission de gaz à effet de serre).

En effet, en 2007, l'activité exercée par Idelux pour les déchets étudiés (bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartons à boissons, papiers et cartons, verres et les métaux) s'intègre dans une filière qui a permis d'épargner quasi 24 000 tonnes de CO₂.

Au niveau de la commune de Tellin, la gestion multifilière de vos déchets a permis d'éviter l'émission de 288,2 tonnes de CO₂ l'année dernière, soit 89 kg de CO₂ par équivalent-habitant.

Une question ? Une remarque ?

Chantal BASSIAUX au 084 37 42 80 – chantal.bassiaux@tellin.be

Jessica MOINNIL au 084 45 00 36 – jessica.moinnil@idelux-aive.be

www.idelux-aive.be





LIBERT

s.p.r.l.

Assureurs-Conseils
Prêts & Placements

OCA : A-cB 13.999

Rue de la Libération, 64 - 6927 TELLIN

Tél. : 084/36 61 43 - Fax : 084/36 70 03



ENTREPRISE ISO 9001

TRAVAUX DE VOIRIE

TERRASSEMENTS

CANALISATIONS

- EGOUTS
- DISTRIBUTION D'EAU

AMENAGEMENT ABORDS
ASPHALTAGE & PAVAGE

BURE

084/36 60 12

084/36 62 22

LOCATION MATERIEL
AVEC CHAUFFEUR



Funérarium à Jemelle :
Place des Déportés, 2
5580 Jemelle

Funérarium à Wellin:
Rue de Gedinne, 16A
6920 Wellin

POMPES FUNÈBRES : POL LAFFUT & MARCEL JAMME
Chaussée de l'Ourthe, 95, - 6900 Marche-en-Famenne

Tél: 084/46 62 11

Services d'aide à domicile
Agréé Titres-Services



ICC CLEANER



Nettoyage de votre habitation
Lavage de vitres
Lessive et repassage à domicile
Travaux de couture

Contactez-nous dès à présent:
MALET Luc

0496/26 70 92



TOUT FAIRE MATERIAUX

Gilles S.P.R.L.

www.toutfaire.be/gilles/

Rue de l'Abattoir, 28 • 5580 ROCHEFORT

Tél. : 084/244.901 • Fax : 084/ 21 25 71

e-mail : info@gilles-rochefort.be

COMBUROCHE s.a.



VOTRE EXPERT CHALEUR



Ce bulletin est réalisé par la
sprl REGIFO Edition - rue St-Roch 59
Fosses-la-Ville

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro,

contactez-nous au **071/ 74 01 37** ou faxez au **071/ 71 15 76**

Bulletin Communal n°124- décembre 2009

info@regifo.be
www.regifo.be

Votre conseiller en communication
Mr Roland Crosset tél 087/26 78 86 (le soir)



Carte de
fidélité
5%

OUVERTURE

24/12 de 8h à 19h - 25/12 : 10h à 12h30

26/12 : de 9h à 18h30 - 27/12 : 9h à 12h30

31/12 : 8h à 19h - 01/10 : 10h à 12h30

02/10 : 9h à 18h30 - 03/10 : 9h à 12h30

La grange fleurie

Fleurs - Plantes - Déco-cadeaux

Rue de l'Eglise, 132 - B-6927 Tellin
Tél.: 084 36 69 35



Les annonceurs du bulletin
communal vous souhaitent
un Joyeux Noël et une
Heureuse Année 2010 !!!

